

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

Séance du 27 mars 2026 à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marie-Pierre DUPRÉ, Maire.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 10	Présents :	Mesdames DUPRE Marie-Pierre, MARQUET Jocelyne, ROY Micheline, ROYER Béatrice, WISSELMANN Agnès Messieurs BILLARD Cyril, MAILLARBAUX Joël, SIMONIN Christian, TACLET Jean-Marc, ZVER Alain
Nombre de membres en exercice : 10	Excusés :	
Nombre de Conseillers Présents : 10	Absents :	
Nombre de Conseillers excusés : 0	Représentés :	
Nombre de Conseillers Représentés : 0	Secrétaire de séance :	Madame WISSELMANN Agnès

N° 2026/14 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal affecte comme suit, les résultats de l'année 2025 :

- Service Eau :
 - o Recettes de Fonctionnement (Art R002) : 118.66 €
 - o Recettes d'Investissement (Art R001) : 40 220.76 €
- Service Bois :
 - o Recettes de Fonctionnement (Art R002) : 31 308.49 €
 - o Déficit d'Investissement (Art D001) : 9 298.50 €
 - o Recettes d'Investissement (Art 1068) : 9 298.50 €
- Budget principal :
 - o Recettes de Fonctionnement (Art R002) : 38 437.75 €
 - o Recettes d'Investissement (Art R001) : 6149.04 €

Vote		
Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune de SERVIGNEY.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au représentant de l'État le 30.03.2026 et de la publication le 30.03.2026

Fait à Servigney, le : 30.03.2026

Le Maire,

